

Ordre du jour provisoire (annoté)

- 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Election du président, des vice-présidents et du rapporteur**
- 3. Résultats de la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé**

Le Conseil sera saisi à l'ouverture de sa session du rapport sur les résultats de la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé qui doit se tenir du 18 au 27 mai 2009.

- 4. Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif**

Le Conseil sera saisi à l'ouverture de sa session du rapport de la dixième réunion de son Comité du Programme, du Budget et de l'Administration qui doit se tenir les 14 et 15 mai 2009.

- 5. Questions techniques et sanitaires**

- 5.1 Elimination mondiale de la rougeole**

A sa cent vingt-troisième session, le Conseil exécutif a prié le Directeur général de faire le point sur la faisabilité de l'élimination mondiale de la rougeole, aucun but mondial n'ayant été fixé jusqu'ici. Le rapport envisage les perspectives d'une élimination de la maladie, les progrès à accomplir en vue d'atteindre les buts régionaux et les défis qui restent à relever.

- 5.2 Disponibilité, innocuité et qualité des produits sanguins**

Point proposé par un Etat Membre. Le rapport décrit le rôle des produits sanguins dans les soins de santé. La plupart des pays en développement n'ont pas encore mis en oeuvre des procédures adéquates pour assurer l'innocuité, la qualité et la disponibilité du sang et des produits sanguins et restent confrontés à de graves pénuries de sang et à des risques sérieux d'infections transmises par transfusion. Le rapport présente les mesures prises jusqu'ici ainsi que les activités proposées qui mettent l'accent sur la promotion d'un approvisionnement fiable de produits sanguins, les cadres législatifs et réglementaires nationaux et la collaboration internationale.

- 5.3 Eléments d'orientation pour l'examen par l'OMS aux fins d'un contrôle international des substances psychoactives : projet de révision**

L'OMS évalue les substances psychoactives du point de vue des risques d'abus en vue de la formulation de recommandations à l'intention de la Commission des Nations Unies sur les Stupéfiants sur la base de principes scientifiques et liés à la santé publique. La révision actuelle des éléments d'orientation vise à apporter plus de clarté au dossier. Les éléments d'orientation révisés sont soumis à l'examen du Conseil.

5.4 Malformations congénitales

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande d'un Etat Membre. Le rapport indique la charge de morbidité et souligne l'importance pour la santé publique de la mortalité périnatale et infantile causée par les malformations congénitales et les maladies génétiques. Il fait le point des connaissances actuelles sur les mesures efficaces permettant de contribuer à atteindre les cibles fixées dans l'objectif 4 du Millénaire pour le développement. Le Secrétariat souhaite que le Conseil apporte d'autres recommandations.

6. Questions administratives et financières

6.1 Comité consultatif d'experts indépendants de la surveillance

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande d'un Etat Membre. La proposition d'un nouveau comité a été examinée pour la première fois à sa neuvième réunion par le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration qui reviendra sur la question à sa dixième réunion. Le rapport apporte des compléments d'information, en proposant également un mandat pour le nouveau comité, comme base de la consultation plus large du Conseil sur sa création.

6.2 Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir

6.3 Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé

6.4 Amendements au Règlement financier et aux Règles de Gestion financière [s'il y a lieu]

7. Questions relatives au personnel

7.1 Déclaration du représentant des Associations du Personnel de l'OMS

7.2 Confirmation d'amendements au Statut et au Règlement du Personnel [s'il y a lieu]

8. Questions soumises pour information

Rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude

Conformément au Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, un rapport est soumis sur les réunions des comités d'experts et des groupes d'étude, y compris un résumé des recommandations contenues dans les rapports des comités d'experts, ainsi que des observations sur leur importance pour les politiques de santé publique et leurs incidences sur les programmes de l'Organisation.

9. Clôture de la session

Note : Lors de la téléconférence du 27 mars 2009 avec le Directeur général, tenue conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le Bureau du Conseil a examiné les propositions reçues de deux Etats Membres tendant à inscrire des points supplémentaires à l'ordre du jour provisoire de la cent vingt-cinquième session du Conseil exécutif en mai 2009.

Sur la base des critères établis par le Conseil (résolution EB121.R1) pour les propositions tendant à inscrire des points supplémentaires à l'ordre du jour, le Bureau a décidé qu'en raison de l'examen du point « Exécution du budget programme 2008-2009 : rapport intérimaire », auquel se proposaient de procéder le Comité du Programme, du Budget et de l'Administration à sa dixième réunion en mai 2009 et la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, il n'y aura pas lieu de soumettre la question à un examen ultérieur du Conseil.

= = =